



LSCV

Ligue suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux depuis 1883

MARS 2023

NUMÉRO 79

Abattage de vaches gestantes en Suisse : les mesures proposées par le Conseil fédéral sont insuffisantes

Page 9

Le sérum fœtal bovin : un ingrédient controversé très utilisé dans la recherche 3R

Pages 10-11

Le prix 2023 de la Fondation Egon Naef pour la Recherche In Vitro récompense le Prof. Marco Alves, pour ses travaux sur le placenta

Page 8

Convocation à l'AG de la LSCV : RDV à Fribourg le 29 avril 2023 !

Page 16

MEMENTO



Chaque don compte !

La LSCV ne reçoit aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui lui garantit une totale indépendance.

Selon votre lieu de résidence, les dons sont généralement déductibles de vos impôts. Utilisez le bulletin de versement dans ce journal ou procédez par e-banking pour vos dons ou cotisations.

Cotisation annuelle : CHF 15.-

Si cela est possible, préférez les versements par ordre de paiements ou e-banking, gratuits. Un immense merci !

Personnes de contact

Vous avez une question concernant le domaine de l'expérimentation animale, un projet à réaliser en lien avec les droits des animaux ou le fonctionnement de la LSCV ?

Pour la Suisse alémanique vous pouvez contacter Benja Frei
b.frei@lscv.ch



Pour la Suisse romande vous pouvez contacter Laurianne Nicoulin
admin@lscv.ch



Vous souhaitez organiser des actions, manifestations ou rejoindre un groupe de militant-e-s ? Ecrivez-nous à :
a.python@lscv.ch ou appelez au 079 275 46 52

Vous avez une question administrative ou d'ordre général, vous souhaitez obtenir le contact direct d'un des membres du Comité ?
Appelez lundi, mardi, jeudi ou vendredi entre 9h et 17h au 022 349 73 37

Les legs sont exonérés d'impôts

La LSCV est reconnue d'utilité publique et les dons et legs qu'elle reçoit ne sont pas taxés fiscalement.

En tant que membre, vous recevez notre journal 4 x par année

N'oubliez pas de nous annoncer votre changement d'adresse. La Poste nous facture CHF 2.- par journal retourné et ne communique plus les nouvelles adresses sans frais supplémentaires. Si vous ne recevez pas votre journal, contactez-nous !

Les périodes de distribution ont lieu en mars, juin, septembre et décembre.

Contribuez à la diffusion des informations

Vous souhaitez distribuer notre journal autour de vous ? Nous vous enverrons avec plaisir le nombre d'exemplaires souhaité. Vous avez une question concernant les actions politiques menées pour la protection des animaux au Parlement fédéral ? Contactez-nous à :
info@animaux-parlement.ch

Cotisations et dons

Depuis la Suisse

Compte n° 12-2745-6
IBAN : CH38 0900 0000 1200 2745 6

Depuis l'Europe en EURO

Compte n° 91-438913-2
IBAN : CH40 0900 0000 9143 8913 2
BIC : POFICHBEXXX

Institut : PostFinance, Nordring 8, 3030 Bern

Titulaire : Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux

Adresse : Case postale 148, 1226 Thônex

Vous souhaitez nous rendre visite ?

Nous vous accueillons avec plaisir sur RDV les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, dans les locaux de notre siège situé à Genève.

Adresse

Chemin des Arcs-en-Ciel 3
1226 Thônex
T 0041 (0)22 349 73 37
admin@lscv.ch /// www.lscv.ch

Adresse courrier

LSCV, Case postale 148,
1226 Thônex



IMPRESSUM Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux (LSCV)

La LSCV a été fondée à Genève en 1883, dans le mouvement antivivisectionniste né en Angleterre dans les années 1870. La LSCV est une association conforme aux termes de l'article 60 du Code civil suisse. Son fonctionnement, son activité, ses objectifs, la nomination de son comité et l'utilisation de ses avoirs sont fixés par les statuts de l'association, adoptés à l'occasion de l'Assemblée Générale de ses membres le 30 juin 1978. Le siège de la LSCV se trouve à Genève. Un bâtiment acquis sur la commune de Thônex y accueille ses bureaux depuis 1993. Conformément à l'art.2 de ses statuts, la LSCV vise l'abolition totale de la pratique d'expériences médicales, scientifiques ou commerciales sur l'animal vivant. Elle s'engage pour obtenir sur l'ensemble du territoire suisse, une législation qui garantisse la défense et le respect des droits de l'animal, et pour permettre l'amélioration constante de cette législation et pour contrôler en permanence son application stricte. Elle promeut et encourage financièrement la création de nouvelles méthodes de recherche scientifique permettant la suppression de l'expérimentation animale. Elle encourage et soutient particulièrement les méthodes dites substitutives (ou alternatives), lesquelles font appel à des tissus ou cellules humaines (modèles in vitro) provenant par exemple de biopsies pratiquées en milieu hospitalier, ou de données bio-informatiques (modèles in silico). Conformément à l'article 19 de ses statuts, la LSCV ne poursuit aucun but lucratif et ses avoirs ne peuvent être employés que pour la réalisation des buts poursuivis. **Publication** : Journal en français, allemand et italien édité quatre fois par année. Sauf mention contraire, les articles sont rédigés en français par la LSCV et traduits /// **PAO et maquette** : Athénaïs Python /// **Impression** : sur papier recyclé 80 gm2 /// **Adresse LSCV**, Case postale 148, CH - 1226 Thônex.

EDITO par Benja Frei



Il s'est passé beaucoup de choses au sein du comité directeur et, plus généralement, de la LSCV depuis notre dernière assemblée générale. **Nous avons intégré les membres élu·e·x·s il y a un an et amélioré les échanges, notamment en organisant des réunions mensuelles du comité.**

Malheureusement, Laurianne Nicoulin et Tziván Derveaux se sont tous deux retirés du comité directeur par manque de temps. Même si tous deux vont nous manquer, **nous pensons qu'il est également important de respecter les limites personnelles et de placer le bien-être personnel à long terme au centre de nos préoccupations.** Laurianne reste toutefois la secrétaire au bureau de la LSCV et continue à participer aux réunions du comité.

Nous recevons également toujours avec plaisir vos réactions, critiques ou propositions d'amélioration. **Au nom des membres du comité, des employé·e·s et des militant·e·x·s, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous accordez.**

ÉVÉNEMENTS LSCV

14 mai 2023 : Journée portes ouvertes à Vita nova

A l'occasion des 140 ans de la LSCV, de nombreux événements auront lieu durant l'année 2023. Le premier se déroulera le 14 mai au terrain pédagogique Vita nova, créé par l'association. Au programme, des activités pour les familles et les enfants, rencontre avec les animaux dans le respect de leurs besoins, et plusieurs stands :

- Boulangerie végétale "Aux Pains sans peines",
- Cosmétiques éthiques,
- Atelier de dessins, etc...

RDV dès 10h à la route de Grenand 44, à Athénaz (Avusy). Nous nous réjouissons de vous y rencontrer !

Zürich : les actions contre les expériences menées sur des singes se poursuivent !

Nous menons encore et toujours des actions, afin de dénoncer les expériences menées sur les singes rhésus à l'Institut de neuroinformatique, et maintenir la pression sur les responsables, **pour que les Hautes-écoles de Zurich ne réalisent plus ces expériences cruelles et injustes sur des primates à l'avenir !**

Des actions ont eu lieu les 11 janvier, 7 février et 18 mars à Zürich. **Les prochaines actions auront lieu les 27 avril et 23 mai 2023.**

Rejoignez-nous pour proposer et organiser des actions et porter la voix des animaux enfermés dans les laboratoires !

Pour la Suisse romande,
contactez Athénaïs au 079 275 46 52
ou par mail : a.python@lscv.ch

Pour la Suisse alémanique,
contactez Benja au 079 604 02 90 ou
par mail : b.frei@lscv.ch



ACTUALITÉS ANIMALISTES



Zürich : le tribunal interdit les expériences sur le cerveau de pinsons zébrés

C'est une grande victoire pour les droits des animaux : le tribunal administratif de Zurich a déclaré nulle et non avenue, en deuxième instance, l'autorisation accordée par la direction de la santé de Zurich. La demande avait été déposée par l'Institut de neuroinformatique de l'EPF et de l'université de Zurich, notoirement connu car quatre singes rhésus y sont utilisés abusivement depuis longtemps pour des expériences sur le cerveau.

Le tribunal administratif a constaté que le gain minimal de connaissances ne justifiait pas les énormes souffrances infligées aux animaux par les expériences. **Des capteurs devaient être placés dans la tête de 100 des 136 pinsons zébrés, soumis à des expériences jusqu'à neuf heures par jour**, afin d'obtenir des connaissances sur le développement du chant des oiseaux.

Les informations révélées par ce jugement du tribunal montrent que la souffrance des animaux est systématiquement minimisée, tandis que le gain de connaissances est massivement exagéré. Et même si les demandes étaient évaluées conformément à la vérité, leur exécution n'est pas contrôlée. L'Office vétérinaire zurichois lui-même écrit dans son rapport, année après année que, selon la loi, 20% de tous les élevages d'animaux de laboratoire doivent être contrôlés. Or, **seuls 1,88 % des animaleries ont été contrôlées en 2020, et 0,94 % en 2019.** Le rapport ne dit pas un mot sur la qualité, la durée des contrôles et sur tout ce qui est contrôlé !

Tout cela montre que la Suisse doit se réveiller et agir enfin pour que les méthodes sans expérimentation animale soient enfin sérieusement encouragées.

Le Parlement ignore 50'000 signataires

Lors de la session parlementaire d'hiver, le Conseil des États a traité en deuxième instance la pétition "Pour une interdiction des expériences sur les primates" et a décidé de ne pas y donner suite. **Les deux chambres du Parlement ignorent ainsi les plus de 50'000 signatures récoltées par la LSCV et d'autres organisations.** Cette décision est un nouveau signe clair que le Parlement préfère freiner la recherche suisse en poursuivant les expériences menées sur des animaux, qui ne sont ni éthiques, ni efficaces, au lieu de promouvoir des méthodes efficaces et sans souffrance animale. Il passe encore une fois à côté de la possibilité de moderniser le paysage de la recherche suisse.

Nous demandons au Conseil fédéral et au Parlement de faire enfin des efforts sérieux pour promouvoir la recherche avec de nouvelles méthodes de substitution, afin de pouvoir se passer de l'expérimentation animale.

Lettre ouverte de la LSCV à l'émission Forum de la RTS

Le 12 janvier 2023, l'émission Forum de la RTS abordait la question des rats à New York. Les rats utilisés dans les laboratoires en Suisse ont également été évoqués. **La LSCV a réagi dans une lettre ouverte à certains de propos clairement erronés, voire mensongers.** Nous avons rappelé aux journalistes que :

- **NON, les rats ne vivent pas une vie paisible et sans stress dans les laboratoires suisses.** En 2021, 49'976 rats ont subi des expériences dans les laboratoires. Parmi eux, 7'770 individus ont subi des expériences de degré 2, et 1'078 de degré 3, les plus contraignantes et douloureuses.
- **NON, les rats ne meurent pas sans souffrance en Suisse.** Le gazage au dioxyde de carbone irrite les voies respiratoires et déclenche des douleurs, de la détresse respiratoire et de l'anxiété
- **NON, les rats ne sont pas tous adoptés après les expériences.** Dans le cas des études sur les rongeurs, les animaux sont généralement tués à la fin de l'expérience, pour examiner leurs organes par exemple.

Les rats sont des êtres sentients, sensibles et intelligents, qui ressentent la peur, le stress et la douleur, comme les humains.

Retrouvez la lettre ouverte et tous les autres articles complets sur notre site internet : www.LSCV.ch

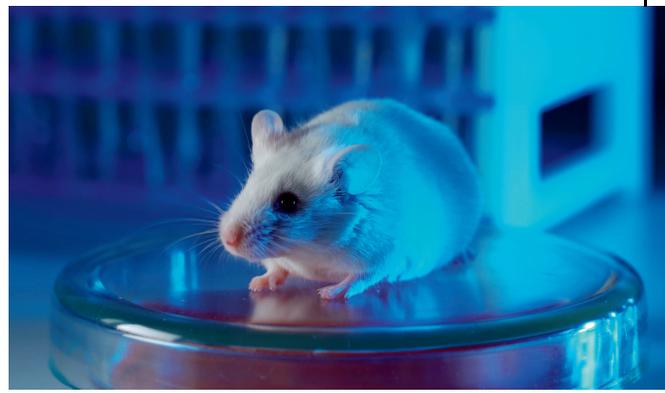


Expériences sur les animaux : les conditions peu stimulantes dans les laboratoires rendent les souris malades

L'association **Zürcher Tierschutz - Zurich Animal Protection** souhaite que l'Ordonnance sur la protection des animaux considère l'élevage conventionnel en laboratoire "comme pénible et qu'il soit progressivement remplacé par des conditions d'élevage plus respectueuses des animaux".

L'organisation rappelle qu'en Suisse, "environ un million - sur un total de 1,3 million - d'animaux qui subissent des expériences dans les laboratoires étaient des souris en 2021. **Elles sont de loin les animaux les plus fréquents et les grandes perdantes de l'industrie de l'expérimentation animale. Ce sont elles qui doivent subir le plus d'expériences très éprouvantes.** De plus, l'élevage en laboratoire, pauvre en stimuli, nuit à leur santé et entraîne davantage de décès, comme le montre une nouvelle étude".

Source : www.zuerchertierschutz.ch



L'Initiative citoyenne européenne pour une Europe sans expérimentation animale validée avec plus de 1,2 million de signatures

L'Initiative citoyenne européenne (ICE) "**Save Cruelty Free Cosmetics - Commit to a Europe Without Animal Testing**" a réuni **1.2 million de signatures valides**. Elle a été lancée en août 2021 par Cruelty Free Europe, Eurogroup for Animals, PETA, et l'ECEAE (Coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale) - dont est membre la LSCV. La Commission européenne va à présent rencontrer les militant.e.s.

Alors que plus de dix millions d'animaux souffrent encore chaque année dans les laboratoires de l'UE, l'Initiative citoyenne européenne demande :

- la mise en œuvre rigoureuse de l'interdiction par l'UE des tests sur les animaux pour les ingrédients cosmétiques ;
- un passage complet à des méthodes non animales pour les tests de sécurité chimique ;
- l'engagement en faveur d'un plan visant à éliminer progressivement toutes les expériences sur les animaux.

Pour réussir, une ICE doit recueillir un million de signatures valides et atteindre un nombre minimum de signatures dans au moins sept pays de l'UE. **Cette ICE a dépassé cet objectif dans 22 pays, recevant un soutien sans précédent et démontrant une volonté d'abolir l'expérimentation animale partout en Europe.**

Les tests sur les animaux ne seront plus obligatoires aux Etats-Unis pour autoriser un nouveau médicament.

Aux États-Unis, grâce à une nouvelle législation, les nouveaux médicaments n'auront plus besoin d'être testés sur des animaux pour être autorisés par la **Food and Drug Administration (FDA)** américaine et commercialisés.

Désormais, les entreprises pharmaceutiques pourront se reposer sur des solutions alternatives. Une loi, signée le 29 décembre 2022 par le président américain, supprime en effet l'obligation de tester l'efficacité et l'innocuité d'une molécule sur des animaux avant de réaliser les essais cliniques chez l'humain.

Ce changement représente un tournant majeur après plus de 80 ans, puisque cette réglementation de la sécurité des médicaments était en vigueur depuis 1938.



UNE PUCE POUR REMPLACER L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) développe une puce polymère pour réaliser des études placentaires sur les effets des substances sur les bébés dans le ventre des personnes enceintes. Ce système de test pourrait constituer une alternative à l'expérimentation animale.

Grâce à une puce polymère et à des cellules placentaires et souches humaines, des chercheuses de l'Empa développent un système d'études de toxicité sur le développement. La puce permet de d'étudier le transport placentaire et l'effet des substances sur les bébés dans le ventre d'une personne enceinte. Ce type de système de test est très demandé pour le développement de nouveaux médicaments ou l'évaluation des risques liés aux nanoparticules dans l'environnement. L'Empa explique que "les nouveaux médicaments à base de nanoparticules sont un grand espoir de la médecine, mais ces nanoparticules peuvent traverser n'importe quelle interface à l'intérieur de notre corps". Il faut en effet savoir ce qu'il se passerait si une substance parvenait à traverser le placenta, qui est la barrière naturelle entre le bébé et la personne enceinte.

La puce embryo-placentaire, de la longueur d'un doigt, permettra de reproduire l'interaction entre placenta et embryon, et d'étudier les effets nocifs directs et indirects d'une substance sur le développement de l'embryon. Grâce à cette puce, le nombre des expériences sur des animaux pourrait être considérablement réduit. Tina Bürki, chercheuse de l'Empa, explique qu'avec cette puce, l'objectif est aussi d'améliorer "de manière décisive" les modèles cellulaires en remplaçant les lignées cellulaires de laboratoire ou les cellules de souris utilisées jusqu'à présent. Les chercheuses travaillent en collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et l'hôpital cantonal de St-Gall.

L'Empa rappelle que dans l'Union européenne, 840'000 animaux ont été utilisés en 2017 dans la recherche sur la toxicité et la sécurité, dont près de 100'000 pour la toxicité du développement.

Source : www.empa.ch/fr/



UNE NANOPARTICULE QUI AGIT AU CŒUR DES CELLULES

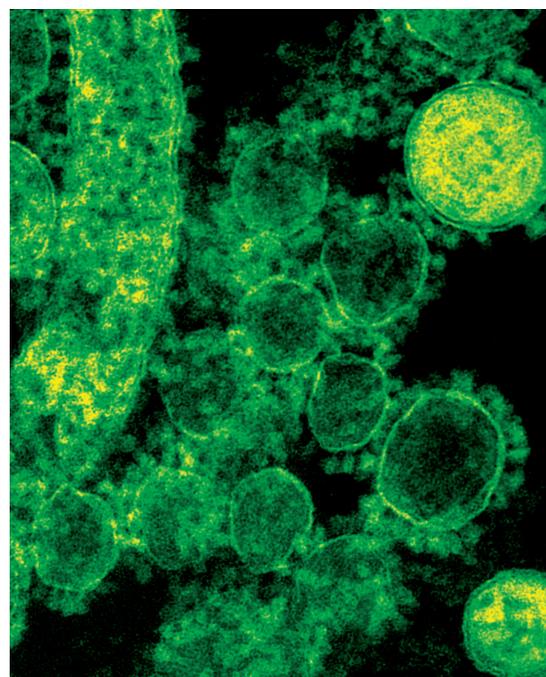
Une équipe de scientifiques a mis au point un nanotransporteur pour rendre un médicament anti-inflammatoire plus efficace et moins toxique.

Le recours à des nanoparticules permet d'encapsuler un médicament, et de le protéger jusqu'à son point d'action. Pour délivrer une substance médicamenteuse exactement là où elle est nécessaire, en limitant les risques d'effets secondaires, il faut identifier la bonne nanoparticule pour chaque médicament.

Des scientifiques de l'Université de Genève et de Munich ont mis au point une nanoparticule entièrement biodégradable. Elle est capable de délivrer un nouveau médicament anti-inflammatoire directement dans les macrophages, c'est-à-dire les cellules où se déclenchent des réactions inflammatoires incontrôlées. Cela permettrait de garantir son efficacité.

Les scientifiques ont utilisé une méthodologie de screening in vitro, qui limite le recours à l'expérimentation animale. Ces résultats se trouvent dans le Journal of Controlled Release.

Source : <https://www.unige.ch/>



ACTUALITÉ CANTONALE & FÉDÉRALE



Octopodes importés en Suisse : le Conseil fédéral rejette une motion de Meret Schneider.

Meret Schneider (Les Vert·e·s/ZH), demande au Conseil fédéral de «collecter des données sur l'origine et la méthode de pêche des octopodes importés en Suisse et de les rendre consultables». Mais celui-ci recommande une nouvelle fois de rejeter un texte qui aurait permis de mieux réglementer l'élevage et l'abattage de ces animaux. Dans sa motion 22.4557, l'élue Verte rappelle qu' **«en raison de cette demande grandissante, ces animaux intelligents et sensibles seront élevés industriellement en Espagne dès l'été 2023. Plus de 3000 tonnes d'octopodes sont prévus par an pour le marché européen»**. Pourtant, il n'existe pas de cadre légal qui réglemente l'élevage et l'abattage des céphalopodes.

Pour la Conseillère nationale, la monotonie de l'élevage en aquaculture est une énorme souffrance pour ces individus, au vu de leurs capacités cognitives et de leur sensibilité considérables. Elle rappelle que **«les octopodes sont le plus souvent capturés au moyen de chaluts de fond, qui détruisent les fonds marins et entraînent la mort d'autres animaux qui se retrouvent dans les filets en tant que prises accessoires»**. Pour ces raisons, l'élue souhaite que les consommatrices et consommateurs connaissent l'origine et la méthode de pêche des poulpes importés.

Dans sa réponse du 1er février 2023, le Conseil fédéral a expliqué qu'une denrée alimentaire préemballée devait déjà indiquer le pays de production ou la zone de pêche, la méthode de production et la catégorie d'engins de pêche utilisés. Pour lui, pas besoin d'agir davantage.

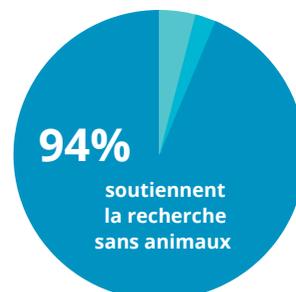
A l'occasion des élections cantonales genevoises, la LSCV, la Coalition animaliste (COA) et Stop Gavage Suisse ont élaboré un questionnaire. Objectif : connaître les positions des candidat·e·s sur des thèmes d'actualité en lien avec la cause animale, qui progresse d'année en année au sein de la société.

Plus de 50% des personnes habitant en Suisse affirment aimer les animaux. Et seules 4% d'entre elles ne se considèrent pas du tout comme « amies » des animaux. C'est ce qui ressort de l'enquête annuelle 2022 réalisée par Swissveg.

Les chiffres sont éloquentes : ils révèlent que **le nombre de personnes véganes et végétariennes augmente en Suisse d'année en année**. Si la tendance actuelle se poursuit au même rythme, dans seulement 5 ans, une personne sur dix ne mangera plus de viande dans le pays. Et dans seulement douze ans, un quart de la population helvétique aura rayé la viande de son assiette. **Raison principale évoquée : le bien-être animal.**

C'est pour cela que nos associations proposent aux candidat·e·s, lors des élections cantonales en Suisse romande et lors des élections fédérales, de se positionner sur de nombreux thèmes en lien avec la cause animale : alimentation, élevage et abattage d'animaux, expérimentation animale, foie gras, fourrure, formation, véganisme, antispécisme, etc. Le questionnaire a été envoyé le 12 février. **Près de 180 candidat·e·s sur près de 700 ont répondu**, et les résultats sont très encourageants :

- 95,5% ne portent pas de fourrure
- 94% s'engagent à soutenir les **méthodes de recherche sans animaux**
- 86,4% pensent que tout devrait être mis en œuvre pour **réduire au maximum le nombre d'animaux subissant des expériences**
- 90,4% souhaitent mieux protéger les lanceuses et lanceurs d'alerte
- 70% ne consomment pas de foie gras
- 40% se considèrent antispécistes



>>> Tous les résultats se trouvent sur : www.animaux-parlement.ch



REMISE DU PRIX FENRIV 2023

Le 21 janvier 2023, la cérémonie de remise du prix 2023 de la Fondation Egon Naef pour la recherche in Vitro avait lieu à Genève. Cette année, le Professeur Marco Alves, de l'Institut de Virologie et d'Immunologie et de l'Université de Berne, a été récompensé pour ses travaux sur le placenta, contribuant à réduire significativement voire supprimer l'utilisation d'animaux de laboratoire.



Dr. Marco Alves
Institut virologie & immunologie
Université de Berne

Quel travail de recherche vous a valu ce prix Fenriv ?

Nous nous intéressons à l'investigation des mécanismes d'infection par les virus. Ce prix nous a été décerné par la Fondation Egon Naef pour la Recherche in Vitro pour le développement d'un modèle in vitro du placenta humain, qui nous a permis de démontrer que le virus SARS-CoV-2 peut - lorsque l'infection arrive durant la grossesse - se multiplier dans le placenta.

L'aspect éthique est-il important pour vous ?

Oui bien sûr, très important. D'autant plus que le placenta est un organe très particulier, très différent en fonction des espèces. Pour nous, pour étudier les propriétés du virus Sars, il était important d'utiliser du placenta humain. Tout le

travail que l'on a fait en amont avec ces modèles sophistiqués in vitro permet de diminuer significativement le nombre d'animaux utilisés pour les tests finaux.

L'intérêt du milieu scientifique pour les méthodes alternatives a-t-il évolué ?

Depuis une dizaine d'années, on a plus de possibilités en termes de financement. Et j'ai l'impression que les étudiant·e·s qui nous rejoignent sont plus intéressé·e·s par ces aspects, et qu'elles et ils sont prêt·e·s à investir le temps et le travail nécessaires pour les approches alternatives.



Marcel Naef est l'actuel président de la Fondation. Son père, qui l'avait créée en 1998, lui a demandé de reprendre le flambeau en 2008.



Marcel Naef
Président - Fondation E. Naef
pour la Recherche in Vitro

Ce Prix est de nouveau remis après 3 ans de pause due à la Covid. Pourquoi cet événement est-il important pour vous ?

La défense des animaux était la grande passion de mon père, je m'y suis toujours intéressé de loin. Il m'a intégré à la fondation à sa création. Il avait alors 70 ans. Je me suis engagé à continuer ce qu'il avait commencé. Je le fais par conviction, et pour honorer sa mémoire. Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, je suis juriste, donc c'est plutôt un hobby. Ces remises de prix me donnent une grande motivation et de l'énergie. Nous récompensons des gens méritants qui consacrent leur vie pour la science et les humains, en essayant de ne pas torturer d'animaux.

“ Ces méthodes ne devraient plus être "alternatives" mais devenir une norme ”

Quel est votre vision de l'expérimentation animale ?

C'est une recherche du passé qu'il faut arrêter progressivement, par étapes. Il faut travailler ensemble pour y parvenir. Cette thématique n'est pas suffisamment prise en main par les médias. C'est utopique d'avoir comme objectif de tout stopper du jour au lendemain. Avec les avancées de la science, on arrive à faire énormément de progrès, sans faire souffrir les animaux et de manière plus sûre pour l'humain. Le corps de l'animal n'est pas un bon modèle. Ces méthodes ne devraient plus être "alternatives" mais devenir une norme. L'aspect éthique est essentiel pour moi. Les animaux sont des créatures comme nous, il n'y a pas de raison de les utiliser pour que nous vivions mieux.

ENVOI DE FEMELLES GESTANTES À L'ABATTOIR



Fin août 2022, le Conseil fédéral a annoncé qu'il prévoyait de modifier une ordonnance actuellement en cours de révision. Cette modification devrait permettre de comptabiliser à l'avenir, dans les abattoirs, le nombre de femelles abattues se trouvant dans le dernier tiers de gestation. Une mesure jugée insuffisante par la Coalition animaliste (COA), dont est membre la LSCV.

Un petit pas pour un problème grave et urgent

L'annonce du Conseil fédéral est intervenue dans le cadre de sa réponse à l'interpellation « Quelles mesures pour empêcher l'envoi des femelles gestantes à l'abattoir ? », déposée en 2022 par la Conseillère nationale Verte Valentine Python, approchée par la COA. Même si cette mesure constituerait un petit premier pas pour éventuellement légiférer par la suite sur le sujet, elle ne répond pas à l'urgence et à la gravité de la situation. En l'absence de statistiques officielles, la COA a procédé à une estimation : environ 4'000 vaches en gestation depuis au moins 5 mois, et un nombre inconnu de femelles gestantes d'autres espèces sont encore abattues par année en Suisse.

Élargir le mandat du «contrôle des viandes»

Pour le Conseil fédéral, l'abattage des génisses et vaches gestantes, qui n'est ni interdit ni réglementé par la loi en Suisse, « doit être évité pour des raisons éthiques et de protection des animaux ». Il estime que « les animaux en gestation ne doivent être abattus ou mis à mort que dans des situations exceptionnelles ou d'urgence, par exemple en cas de maladies incurables ou après un accident ». Actuellement, le contrôle officiel des viandes n'a pas pour mandat légal de vérifier si les animaux sont en gestation, d'où l'absence de chiffres officiels à ce sujet. Dans le cadre de la révision en cours de l'ordonnance concernant l'hygiène lors de l'abattage d'animaux, l'Etat prévoit d'y inscrire l'enregistrement des animaux se trouvant dans le dernier tiers de la gestation, afin de fournir au contrôleur des viandes une base solide pour le diagnostic.

Le dernier tiers de gestation est insuffisant, tout comme la mesure

Pour la COA, s'intéresser à ce problème uniquement pour les animaux dans leur dernier tiers de gestation, soit dès le 6ème mois pour une vache, est insuffisant. Il s'agit d'une approche minimaliste. D'ailleurs, suite à un comptage réalisé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) en 2012, ce dernier avait estimé que des diagnostics contraignants devaient être établis par les éleveurs au plus tôt à partir de la 6ème semaine de gestation chez les bovins. Actuellement, les propriétaires de bovins ont reçu une directive de Proviande les obligeant, dès qu'il y a transport de l'animal, à déclarer le statut de gestation pour les génisses à partir de 15 mois et pour les vaches à partir de 5 mois après la dernière mise bas. Pour rappel, une vache est gestante durant 9 mois. Ainsi, pour le Conseil fédéral, la situation est considérée comme digne d'intérêt uniquement si le fœtus est âgé d'au moins 6 mois. Par ailleurs, attendre que l'on comptabilise les cas pour éventuellement agir par la suite est une manière de temporiser et constitue une réponse insuffisante à un problème éthique grave.

Prélèvement de sang fœtal : une pratique "en principe possible"

Dans son interpellation, Valentine Python souhaitait également savoir s'il est possible de fabriquer du sérum fœtal bovin en se fournissant auprès des abattoirs en Suisse, et dans quel but. Le Conseil fédéral a répondu que le prélèvement de sang fœtal pour la production de sérum fœtal de veau « serait en principe possible » dans les abattoirs suisses. Ceux-ci ne souhaitent toutefois pas devenir des fournisseurs de sang fœtal de veau destiné à la production de sérum pour diverses raisons. Les raisons invoquées dans la réponse du Conseil fédéral sont : la faible proportion de génisses et de vaches portantes abattues dans le dernier tiers de la gestation, la charge de travail importante que cela occasionnerait, le manque d'équipement et les coûts élevés liés au site suisse. Pour les abattoirs, il n'y aurait donc aucune raison éthique à ne pas le faire.



Retrouvez l'interview vidéo de la Conseillère nationale vaudoise Verte Valentine Python sur la chaîne Youtube de la Coalition animaliste.

SERUM FŒTAL BOVIN

Très peu connu du grand public, le sérum de veau foetal est un ingrédient couramment utilisé pour la culture de cellules in vitro. Également appelé sérum foetal bovin (SFB ou FCS en anglais), il provient du sang de foetus, prélevé par ponction cardiaque sur le bébé au moment de l'abattage de vaches gestantes. Il contient de nombreux facteurs propices à la croissance cellulaire. Jenny Sandström, directrice exécutive du Centre de compétence suisse 3R (3RCC), a répondu à nos questions par email.

De quel pays vient le sérum foetal bovin utilisé dans les laboratoires suisses ?

Jenny Sandström : Les laboratoires en Suisse sont libres d'acheter du sérum de veau foetal (Fetal Calf Serum, FCS) auprès du fabricant de leur choix. Il existe de nombreux fournisseurs et le 3RCC n'a pas connaissance de l'origine de leur production, cette information devrait être demandée par les fabricants. Exemples des grands fournisseurs : Sigma-Aldrich, Thermofisher, RnD Systems.

Quelle quantité est produite, importée et utilisée en Suisse chaque année ?

A notre connaissance, il n'existe pas de statistiques sur la quantité de SFB produite/importée ou utilisée en Suisse. La cartographie de l'importation ou de la production de produits spécifiques n'est pas du ressort du 3RCC.

Comment ce sérum est-il prélevé sur les animaux, et sont-ils morts ou vivants ?

Le SFB est un sous-produit de l'industrie de la viande, dont la majorité de la production provient du sang collecté dans les abattoirs commerciaux auprès de bovins qui fournissent également de la viande destinée à la consommation humaine. Le sang est extrait du foetus bovin après que celui-ci a été retiré de la vache abattue. Des préoccupations éthiques ont été soulevées quant à la souffrance potentielle causée au foetus. Cependant, l'acte d'abattage de la mère et le temps qui s'écoule dans le processus d'abattage avant l'extraction du sang du foetus provoquent l'inconscience ou la mort du foetus avant l'intervention. En outre, il existe de nombreuses réglementations et processus utilisés pour garantir que le sérum est collecté de manière éthique.

Ce produit pourrait-il être remplacé par une méthode non issue des animaux, et si oui laquelle ?

Il n'existe pas une méthode unique de remplacement. Chaque type de culture cellulaire et d'approche in vitro où il est appliqué nécessite une solution spécifique. Il existe de nombreux exemples réussis de remplacement des SFB dans des modèles in vitro spécifiques. Le SFB a permis des avancées considérables dans la culture cellulaire in vitro. Ces progrès ont été d'une importance majeure pour l'avancement des 3R et du remplacement d'utilisation des animaux en recherche en particulier.

L'utilisation du SFB est-elle comptabilisée comme expérimentation animale ?

Le SFB étant un sous-produit de l'industrie de la viande, il n'est pas comptabilisé dans les statistiques des animaux utilisés pour la recherche expérimentale. Malgré cela, l'utilisation des SFB est préoccupante du point de vue des 3R, et le 3RCC soutient activement le développement de substituts.

Nous avons tenté de contacter les grands fournisseurs par email et téléphone.

Nous leur avons envoyé une série de questions :

- D'où provient le sérum bovin foetal que vous vendez ?
- Comment le sang est-il prélevé sur les animaux ?
- Est-il prélevé sur des animaux en Suisse ?
- Les veaux sur lesquels le sang est prélevé sont-ils vivants ou morts ?
- Travaillez-vous directement avec les abattoirs pour commander les produits que vous vendez ou y a-t-il des intermédiaires, et si oui, lesquels ?
- Travaillez-vous avec des laboratoires qui fabriquent du sérum ?
- Quelle quantité de sérum vendez-vous en Suisse chaque année ?
- Vendez-vous également des alternatives non animales au sérum bovin foetal ?

Après plusieurs relances, **la seule réponse reçue** a été celle de Thermofisher, indiquant dans un mail : "*Nous ne fournirons pas de contenu ou de contexte supplémentaire pour votre demande*".

Nous avons insisté pour obtenir plus d'informations, Après un bref échange de messages, une employée nous a simplement redirigés vers une page du site internet du fournisseur. **Ce manque de transparence nous pousse à poursuivre cette enquête.** Des informations suivront dans les prochaines éditions du journal.



Au sujet de la souffrance des veaux sur lesquels le sang est prélevé, un article* de 2017 du Gircor expose une autre réalité. Nous avons demandé au chercheur Marco Alves de nous éclairer à ce sujet.

Selon l'article du Gircor, "l'obtention du SFB s'effectue majoritairement sur des veaux encore vivants et conscients". Est-ce encore le cas en 2023 ?**

Marco Alves : L'article cité explique bien la situation actuelle.

Pourquoi un ingrédient posant de tels problèmes éthiques est-il encore si largement utilisé dans le cadre de la recherche 3R ?

La culture « hors organisme » d'un type cellulaire donné (cellules épithéliales, neurones, cellules immunitaires) requière un grand nombre de biomolécules qui ne sont souvent pas toutes connues et sont spécifiques pour chaque type cellulaire. Dans de nombreux cas, le SFB permet de combler ce « manque de connaissance » grâce à une composition riche en facteur de survie et de croissance. A ce jour, il reste difficile de remplacer le SFB des milieux de culture car les cellules ne pourront pas croître et mourront.

Le SFB pourrait-il être remplacé par un ingrédient non-issu des animaux ?

En théorie ceci serait possible, mais il faudrait avoir une connaissance parfaite des facteurs nécessaires au type cellulaire étudié. On parle de milieu chimiquement défini. Et comme il y a tellement de facteurs différents, les scientifiques doivent essayer différentes formulations de milieux de culture (« trial and error »). Ceci prend beaucoup de temps et souvent ne fonctionne pas. La formulation de certains milieux sans SFB nécessite parfois des ingrédients d'origine animale comme l'albumine.

Utilisez-vous le SFB et quelles difficultés rencontrez-vous pour le remplacer ?

La difficulté de son remplacement réside dans le fait que le SFB est un mélange très complexe dont la composition exacte n'est que partiellement connue, composé de plus de 1'000 biomolécules différentes. La majorité des milieux de culture que nous utilisons dans mon groupe sont exempts de SFB. Nous avons pu atteindre cet objectif car les cultures que nous utilisons sont très étudiées à travers le monde. La tâche aurait été plus difficile si nous travaillions avec

des types cellulaires moins bien décrits dans la littérature scientifique. Chaque type cellulaire nécessite des facteurs de survie et de croissances spécifiques qui ne sont souvent pas connus. C'est cela qui explique la difficulté de développer des substituts. Nous avons donc encore beaucoup de travail devant nous.

Cochon d'Inde, chèvre, poulain, agneau : il existe des sérums provenant de nombreux autres animaux*, ont-ils la même utilité que le SFB ?**

Il n'est pas possible de généraliser. Un grand problème avec les sérums d'animaux adultes est la contamination potentielle avec des microbes inconnus (virus), des endotoxines d'origine bactériennes et la présence d'anticorps ayant une spécificité inconnue. Cela peut interférer avec les expériences in vitro et invalider les résultats obtenus.

L'article indique aussi que le SFB pourrait être remplacé par des modèles chimiquement définis, mis au point pour certains types cellulaires. Est-ce que le 3RCC ou le PNR79 devraient soutenir ces modèles et tout faire pour permettre de remplacer totalement le SFB ? Sinon, qui devrait le faire ?

Ce qui fonctionne pour un type cellulaire donné est malheureusement rarement généralisable. C'est pourquoi des alternatives doivent être trouvées au cas par cas. Il est certain que le développement de solutions pour chaque type cellulaire nécessite beaucoup de travail et de ressources financières. Un effort international et inter-institutionnel coordonné serait nécessaire pour pouvoir avoir un impact significatif. De plus, les milieux de culture sans SFB disponibles commercialement devraient être standardisés et rigoureusement validés pour différents types cellulaires et des banques de données en ligne sur les milieux sans SFB devraient être créées et disponibles gratuitement. Finalement les fournisseurs comme les banques de cellules (ATCC et ECACC), devraient imposer des exigences spécifiques dans les descriptions des méthodes de culture des types cellulaires qu'ils distribuent.

*Source : <https://www.gircor.fr/serum-de-veau-foetal-5-questions-autour-de-son-utilisation>

** L'article indique : "C'est le problème éthique majeur du sérum de veau foetal. Il provient du sang de fœtus de vache, prélevé au moment de l'abattage de vaches gestantes. Le fœtus est retiré du ventre de sa mère, et la totalité de son sang est prélevé par ponction cardiaque, le plus souvent sans anesthésie afin de garantir la qualité de l'échantillon. Cependant, il existe désormais des preuves de la sensibilité du fœtus à la douleur générée par le manque progressif d'oxygène qu'entraîne le prélèvement sanguin. A moins de tuer l'animal avant prélèvement, ou de l'empêcher de prendre sa première respiration qui engendre un état de conscience, la collecte de sang entraîne inévitablement une souffrance pour le veau. Et bien que des recommandations aient été données pour limiter voire empêcher cette souffrance, l'obtention du SFB s'effectue encore majoritairement sur des veaux encore vivants et conscients [...]. Un gros paradoxe lorsque l'on sait que les expérimentations en science du vivant sont régies par la règle des 3R visant à réduire le nombre d'animaux utilisés, à améliorer leurs conditions de vie et à remplacer leur utilisation dans la mesure du possible, et en particulier par des expérimentations in vitro"

*** Source : <https://www.biosera.com/fr/home/products/other-sera/>

PNR 79 : UN PROGRAMME DÉCEVANT POUR LA LSCV

Le Programme National de Recherche “ Advancing 3Rs - Animals, Research and Society ” était prometteur. En 2021, la LSCV et d'autres associations avaient lancé une pétition pour demander au Fonds National Suisse (FNS) de réellement soutenir l'axe visant le remplacement, et que ces fonds publics soient donc investis pour remplacer complètement l'expérimentation animale, et non pas seulement réduire le nombre d'expériences ou limiter le stress des animaux. Mais pour la LSCV, les projets soutenus sont loin d'être satisfaisants. Le FNS a répondu à nos questions par email.

Le Conseil fédéral annonçait en 2021 que le PNR 79 serait doté de 20 millions sur 5 ans. Pourquoi seulement est-ce 15 millions finalement ?

Fonds National Suisse : L'administration, la synthèse du programme, la communication et la diffusion s'élèvent à 3 millions supplémentaires. Une 2ème mise au concours a été publiée en juin 2022, avec un budget de 2 millions, pour 5 à 6 projets supplémentaires

Cela signifie à peine 3 millions annuels, alors que la Confédération et les cantons payent 80 millions par an juste pour la tenue des animaleries. Pour quelle raison est-il difficile d'obtenir le même engagement lorsqu'il s'agit de développer des méthodes de remplacement ?

Si on inclue tous les coûts du programme, y compris la diffusion des résultats de la recherche, qui est essentielle si nous voulons que ces résultats soient utilisés dans la pratique, cela représente 4 millions par an. Il ne nous appartient pas de commenter les priorités de la Confédération et des cantons. Cependant, le développement de méthodes alternatives n'est qu'un domaine de recherche parmi d'autres. Les problématiques biologiques et médicales sont très nombreuses. Le cancer, les maladies infectieuses, le diabète, les allergies, la neurologie, la génétique, la perception, le comportement, l'évolution de la vie ne sont que quelques-uns des nombreux domaines d'intérêt.

Ces 3 millions par an, comparé aux fonds publics estimés à plusieurs centaines de millions consacrés à l'expérimentation animale, semblent faibles. Comment expliquer qu'une partie des projets soutenus ne visent pas du tout le remplacement de l'expérimentation animale, mais à soutenir des études en lien avec « des aspects éthiques, juridiques, sociétaux, culturels et économiques de l'expérimentation animale » ?

Au niveau actuel des technologies et connaissances, toutes les expériences sur les animaux ne peuvent être remplacées. Des questions éthiques, sociétales et économiques demeurent donc et doivent être prises en compte. Les ignorer n'améliorerait pas le bien-être des animaux, au contraire.

La LSCV et d'autres associations ont lancé une pétition qui a récolté 5'000 signatures. Elle demandait que les fonds publics soutiennent réellement le remplacement de l'expérimentation animale, et non la réduction ni le raffinement. Peut-on dire que cet appel n'a pas été entendu ?

Voir réponse précédente. [sic]



Pétition Pour un PNR 79 réellement au service de la science et de l'éthique

Pour le remplacement de l'expérimentation animale

Pétition online : bit.ly/3eJjU07

in vitro

En mars 2021, la LSCV avait lancé une pétition pour demander un vrai soutien des méthodes de remplacement.

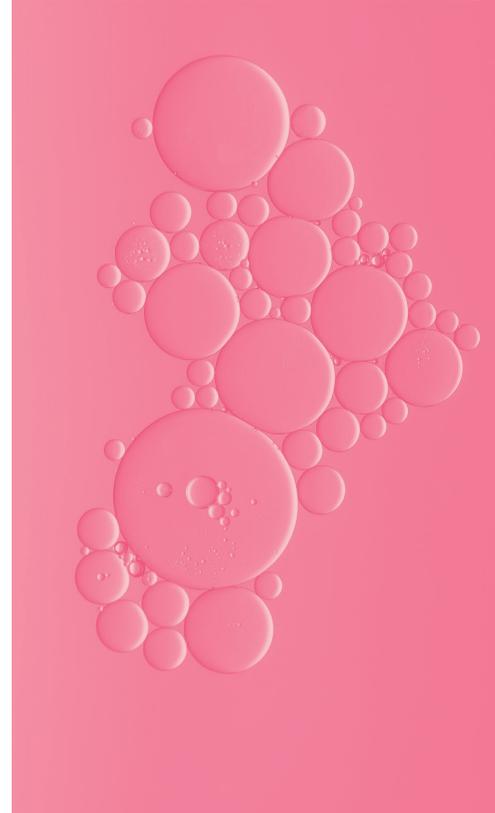


Parmi les 23 projets sélectionnés, vous indiquez que 17 peuvent « contribuer, soit directement soit indirectement, à court, moyen ou long terme, au remplacement des animaux en laboratoire », cela signifie que parmi eux, aucun ne pourra assurément remplacer les animaux à terme ?

Il serait irresponsable de promettre que les projets de recherche seront couronnés de succès. Bien entendu, le PNR 79 utilise ses ressources pour obtenir le meilleur résultat possible en mettant l'accent sur une recherche de qualité. Nous espérons surmonter les obstacles à la mise en œuvre, améliorer la visibilité du 3R, mettre en réseau les institutions et les entités de protection animale concernées et développer ce domaine de la recherche.

N'est-il pas dommage de ne pas tout mettre en œuvre pour réduire au maximum les souffrances infligées aux animaux ?

Nous sommes convaincus que le PNR 79 utilise ses ressources pour obtenir le meilleur résultat possible en mettant l'accent sur une recherche de qualité. Nous espérons surmonter les obstacles à la mise en œuvre, améliorer la visibilité du 3R, mettre en réseau les institutions et les entités de protection animale concernées et développer ce domaine de la recherche.



A lire sur le même sujet : l'article de Massimo Tettamanti, consultant scientifique de l'ATRA, au sujet du PNR 79, paru en septembre 2022 dans le journal Orizzonti, pages 16 & 17.

Extrait : *“ Le programme de financement qui était justement censé servir à dépasser l'expérimentation animale, à faire des pas dans la bonne direction impliquant l'abandon de l'utilisation des animaux, préfère financer dans une large mesure les moyens de les élever, de les empoisonner et de les tuer plutôt que subventionner les technologies innovantes de pointe qui sont les plus pertinentes pour l'homme. [...] Si ce programme est déjà si décevant en raison des fonds qui sont encore utilisés pour soutenir l'expérimentation animale, à l'avenir qu'est-ce qui sera financé avec l'argent public pour essayer de maintenir l'expérimentation animale comme méthodologie de recherche dominante dans notre pays ? C'était une belle opportunité, mais elle s'est transformée en une grande désillusion. A présent, nous attendons de voir comment seront utilisés les cinq millions de francs restant, mais au vu de ce qui a été fait des premiers, nous ne nourrissons pas de grands espoirs. ”*

Source: www.atra.info



Le Conseil fédéral a associé le Centre de compétences 3R au PNR 79. Parmi les membres du Conseil stratégique du 3RCC, des personnes ont une fonction exécutive tout en étant chercheurs, et ne cachent pas leurs positions pro-expérimentation animale. Comment s'assurer que les méthodes de remplacement soient véritablement développées et qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ? Une situation inquiétante du point de vue de la LSCV, mais pas du 3RCC. Jenny Sandström a répondu à nos questions par email.

De nombreux chercheurs* font partie du Conseil stratégique du 3RCC. Comment faire confiance à ces personnes qui ont une fonction exécutive tout en étant pro-expérimentation animale, afin de véritablement soutenir des méthodes de remplacement ?

Jenny Sandström : Le 3RCC et le PNR 79 sont deux entités distinctes qui collaborent étroitement, mais qui sont gouvernées séparément et les membres de leur conseil d'administration ne se chevauchent pas. La seule représentation du 3RCC est assurée par moi-même, et Armand Mensen, en tant que suppléant. Au cours de mes années passées au 3RCC, je n'ai rencontré personne qui opterait pour la recherche sur animaux si une méthode alternative appropriée était disponible. Tous les membres de notre conseil stratégique soutiennent le remplacement, la réduction et le perfectionnement de l'expérimentation animale. Il est important de reconnaître que soutenir la recherche sur les animaux ne signifie pas être indifférent aux préoccupations relatives au bien-être des animaux. De reconnaître la nécessité de l'expérimentation animale dans certains domaines n'est pas non plus contradictoire avec le fait de soutenir pleinement la nécessité de développer des méthodes de remplacement.

Le 3RCC semblait ambitieux. Il est critiqué pour son manque d'efficacité. Doté d'un budget annuel de 3,5 millions, peu de fonds sont alloués aux projets de recherche, malgré une importante demande des milieux scientifiques. En 2018 et 2019, le 3RCC a reçu 150 demandes de financements de projets, issus de plus de vingt institutions. Au final, il n'en a soutenu que 10, pour un montant de seulement 2,6 millions, sur les 7 millions de francs disponibles. Pourquoi ?

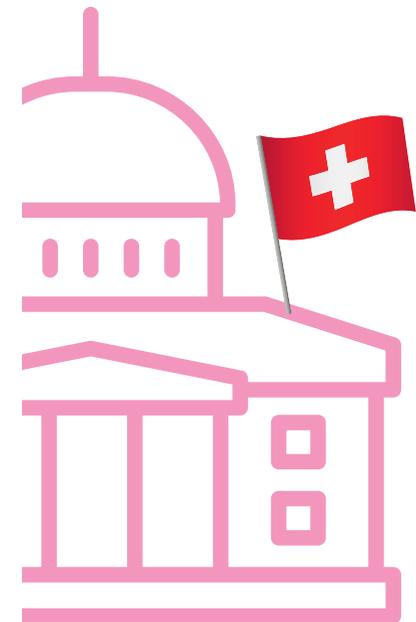
Quel que soit le nombre de demandes, seules les propositions de projet de premier plan sont prises en considération pour un financement. C'est la règle pour tout organisme de financement de la recherche, ainsi que pour le 3RCC. Nous nous efforçons de soutenir l'excellence de la recherche sur les 3R. Le 3RCC reçoit des fonds de l'OSAV, du SERI et d'interpharma. Pour la période de recherche 2018-2020 à laquelle vous faites référence, cela représente un total de 5,6 millions. Le financement fédéral est complété par des contributions en nature, à hauteur de 4,5 millions pour la période 2018-2020. Les contributions en nature sont des investissements réalisés par les membres académiques du 3RCC dans le but de faire progresser les 3R au sein de leurs institutions respectives, et donc de faire avancer les objectifs du 3RCC. Cependant, les contributions en nature ne sont pas des fonds en espèces que le 3RCC peut utiliser pour financer la recherche. En 2018-2020, 71 % de tous les fonds disponibles ont été consacrés à la recherche, soit 3,86 millions, ce qui a permis de financer 15 projets.

(Source : <https://swiss3rcc.org/activity-reports>)

Au Parlement fédéral, les votes de Simone de Montmollin, présidente du 3RCC depuis mai 2022, sont clairement défavorables au bien-être animal. Idem pour sa prédécesseuse, Kathy Riklin. Elle avait notamment voté contre l'initiative parlementaire 18.491 visant à interdire les contraintes sévères pour les animaux. Pourquoi les personnes choisies ne sont pas des élu·e·s dont les votes reflètent un véritable intérêt pour les animaux ?

Tous les membres du conseil stratégique du 3RCC peuvent proposer des candidat·e·s pour la présidence. Le conseil stratégique vote ensuite sur le candidat préféré. La représentation d'un membre actif du Parlement au sein du conseil stratégique permet à l'organisation d'être au fait des mouvements politiques affectant les 3R, mais le 3RCC n'est pas une organisation politique. Tous nos membres, y compris notre présidente, soutiennent pleinement les efforts visant à réduire le nombre d'animaux utilisés dans la recherche, à minimiser leur souffrance et à trouver des alternatives à l'expérimentation animale lorsque cela est possible. La Suisse possède les normes les plus élevées au monde en matière de protection des animaux, et nous nous engageons, en tant qu'organisation, à continuer d'améliorer les conditions des animaux utilisés pour la recherche, jusqu'à ce que des solutions de remplacement soient trouvées.

*voir les membres du Strategic Board : <https://swiss3rcc.org/fr/struktur>



En 2015, la LSCV a créé Animaux-parlement à l'occasion des élections fédérales. Cette plateforme web, apaisane, renseigne sur les activités et prises de positions des élu-e-s au Parlement fédéral et dans les cantons, ainsi que des personnes qui se portent candidates à l'élection, dans le domaine des animaux et de leur protection.



Les votes de la Conseillère nationale Simone de Montmollin (PLR/GE) et actuelle présidente du Centre de compétences suisse 3R (3RCC)

Votes ou actions favorables	Votes contradictoire ou désintéret	Votes ou actions contre
	19.3263 19.4425	18.4119 18.4172 19.083 19.3200 19.3959 20.3005 20.3021

Source : www.animaux-parlement.ch

Thèmes de ses votes défavorables aux animaux :

- **18.4119** - Motion : "Réduire la souffrance des animaux grâce à l'obligation de castration des chats libres de leurs déplacements"
- **18.4172** - Motion : "Interdiction de l'écornage des chèvres"
- **19.083** - Objet du Conseil fédéral : "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire"
- **19.3200** - Motion : "Obligation de déclarer les peaux de reptiles"
- **19.3959** - Motion : "Pour un meilleur contrôle de la prolifération des chats errants"
- **20.3005** - Motion : "Transparence dans la méthode d'abattage"
- **20.3021** - Motion : "Interdire l'importation du foie gras"



Les votes de l'ancienne Conseillère nationale Kathy Riklin (Centre/ZH), ancienne présidente du Centre de compétences suisse 3R (3RCC)

Votes ou actions favorables	Votes contradictoire ou désintéret	Votes ou actions contre
13.3331 15.3736 15.3832 15.3958 16.3622	14.320	11.060 15.3534 15.3860 18.491

Source : www.animaux-parlement.ch

Thèmes de ses votes défavorables aux animaux :

- 11.060 - Objet du Conseil fédéral : "Loi sur la protection des animaux. Modification"
- 15.3534 - Motion : "Permettre une régulation adéquate des populations de cygnes tuberculés"
- 15.3860 - Motion : "Interdire l'importation de homards vivants destinés à la consommation"
- 18.491 - Initiative parlementaire : "Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères"

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date : 29 avril 2023, à 14h. Lieu : local communautaire "Au Garage", situé rue de la Samaritaine 6, 1700 Fribourg.

Ordre du jour :

Accueil

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport 2022
3. Rapports de la personne trésorière et des vérificatrices et vérificateurs aux comptes
4. Discussion et vote des deux précédents rapports (points 2 et 3)
5. Admissions/Démissions/Exclusions
6. Divers

Informations pratiques :

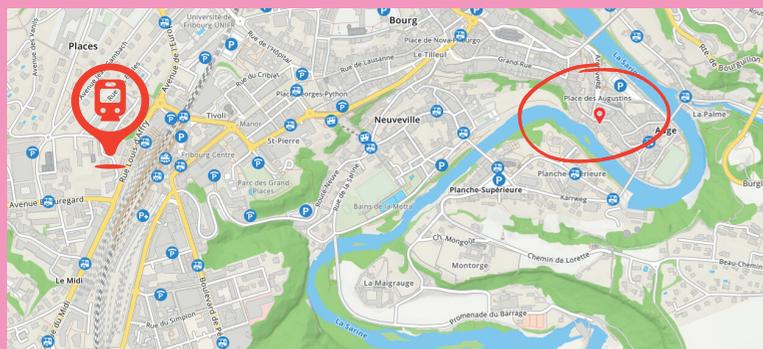
Un **apéritif végétalien** est prévu sur place à l'issue de l'Assemblée Générale.

Afin d'estimer le nombre de participantes et participants, merci de vous inscrire avant le 23 avril 2023. Pour cela, vous avez deux options :

- **Par courrier** : LSCV, Chemin des Arcs-en-Ciel 3, 1226 Thônex
- **Par email** : admin@lscv.ch

Merci également de prévoir un **justificatif de paiement de votre cotisation**, qui pourrait vous être demandé, comme le prévoit l'article 10 des statuts de la LSCV.

L'Assemblée Générale sera enregistrée afin de simplifier la prise du Procès Verbal. Nous ferons signer un document aux membres présent·e·s pour accord.



Comment venir depuis la gare

- **15 minutes à pieds** à travers les jolies rues pavées de la vieille ville de Fribourg. Lorsque vous sortez de la gare, partez sur la gauche et suivez l'Avenue de la Gare sur quelques dizaines de mètres, puis la rue de Romont. En arrivant sur la place Python, poursuivez par la rue de Lausanne. Passez devant l'Hôtel de Ville en prenant la Grand'rue, puis descendez par le Stalden, et vous arriverez sur la rue de la Samaritaine.
- **10 minutes avec le bus n°4**, qui se prend sur la voie 12, à l'intérieur de la gare routière. Descendre à l'arrêt Fribourg Petit St Jean puis marcher 2 minutes.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !